

2024

Rapport sur l'investissement dans le monde

Facilitation de l'investissement
et administration numérique

VUE D'ENSEMBLE



Nations
Unies

2024

Rapport sur l'investissement dans le monde

Facilitation de l'investissement
et administration numérique

VUE D'ENSEMBLE



Nations
Unies

Genève, 2024

© 2024, Nations Unies

La présente publication est disponible en libre accès sous réserve du respect de la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, dont les conditions sont énoncées à l'adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui figurent sur les cartes n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées à condition que la source soit indiquée précisément.

La présente publication a été revue par un service d'édition externe.

Publication des Nations Unies établie par la Conférence
des Nations Unies sur le commerce et le développement

UNCTAD/WIR/2024 (Overview)



Préface

L'investissement est le carburant du développement durable. Pour agir sur le climat et atteindre les objectifs de développement durable, il faudrait consacrer chaque année à ces deux finalités un supplément de 500 milliards de dollars de financements publics internationaux et de 500 milliards de dollars de financements privés internationaux, essentiellement sous la forme d'investissements étrangers directs.

Or, dans de nombreux pays en développement, l'argent manque. Les crises mondiales et régionales, les tensions commerciales et le durcissement des conditions de financement ont découragé les investissements étrangers directs. En 2023, pour la deuxième année consécutive, ces investissements ont été faibles ; leur montant a stagné à 1 300 milliards de dollars au niveau mondial. Surtout, ils ont moins profité à de nouveaux projets industriels et infrastructurels dans les pays en développement et ont reculé de plus de 10 % dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable.

Cette stagnation des investissements et le déficit de financement qui en résulte sont de sérieux obstacles à l'exécution du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Nous devons agir sans délai pour lever ces obstacles et établir un climat d'investissement qui, grâce à une rationalisation des procédures et un renforcement de la transparence, contribuera au développement durable.

L'édition 2024 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) montre que la faiblesse des apports financiers aux pays en développement n'est pas due à un manque de dynamisme des politiques d'investissement. Au contraire, la facilitation de l'investissement est devenue un élément prépondérant des politiques nationales et des accords internationaux, et les outils d'administration numérique, qui sont à la fois une aide pour les investisseurs et un moyen d'améliorer la gouvernance et de renforcer les institutions, sont de plus en plus courants.

Néanmoins, les financements restent insuffisants, en raison des taux d'intérêt élevés et de la situation géopolitique. Nous devons donc redoubler d'efforts.

Je prie instamment tous les décideurs d'élever au rang des priorités la mobilisation de fonds suffisants en faveur du développement durable. Pratique et réalisable, le plan de relance des objectifs de développement durable que nous avons proposé est un moyen de mener ce projet à bonne fin. En invitant à la réforme et à l'extension des banques multilatérales de développement, nous tendons à accroître sensiblement les flux d'investissements privés.

En outre, j'engage les responsables de l'élaboration des politiques à s'employer à améliorer la gestion des investissements dans les pays en développement afin que les financements soient bien affectés à la réalisation des objectifs de développement durable. Les recommandations de la CNUCED sur la manière de mettre la facilitation de l'investissement et l'administration numérique au service des investissements durables pourront être importantes à cet égard.



António Guterres

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies





Avant-propos

Dans le contexte actuel de crises, mondiales et régionales, l'équilibre des investissements étrangers directs (IED), déjà délicat, se fait précaire. L'édition 2024 du *World Investment Report* rappelle avec force que les investissements, si indispensables au développement durable, ne se résument pas à des statistiques : d'eux dépendent la survie de pays en développement. D'eux dépendent l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Les obstacles à surmonter sont multidimensionnels et interconnectés. La fragmentation géoéconomique influe sur l'investissement mondial. Des réseaux commerciaux se défont, des divergences réglementaires apparaissent et les chaînes d'approvisionnement internationales sont reconfigurées. Ces changements créent à la fois des obstacles et des perspectives, car, si des pays peinent à participer à l'économie mondiale, quelques autres bénéficient d'investissements dans des activités manufacturières qui sont étroitement liées aux chaînes de valeur mondiales.

Il reste que, globalement, ces changements tendent à maintenir à la baisse les investissements internationaux à destination des pays en développement. L'année dernière, les IED ont reculé de plus de 10 % au niveau mondial, et de 7 % dans les pays en développement. Les financements internationaux au titre de projets, qui sont essentiels au développement des infrastructures, ont été particulièrement touchés : ils ont diminué de 26 %. Les prévisions pour 2024 restent peu encourageantes, compte tenu des prévisions de fléchissement de la croissance et de la persistance de tensions commerciales et géopolitiques.

En outre, on constate une crise de l'investissement dans les secteurs liés aux ODD, celui-ci ayant reculé de plus de 10 % en 2023. Dans deux secteurs, celui de l'agroalimentaire et celui de l'eau et de l'assainissement, les projets financés à l'international ont été moins nombreux en 2023 qu'en 2015, année de l'adoption des ODD. Cette baisse, qui s'explique notamment par le durcissement des conditions de financement et un ralentissement de l'activité sur les marchés de la finance durable, montre combien il est nécessaire d'agir de façon concertée pour que les investissements soient orientés vers des projets qui contribuent véritablement à bâtir un avenir durable.



Au moyen des produits de la finance durable, des fonds continuent d'être mobilisés sur les marchés financiers internationaux en vue d'investissements dans les secteurs liés aux ODD, mais à un rythme plus lent. Les obligations durables ont progressé de manière marginale en 2023, et les nouveaux apports dans les fonds d'investissement durable ont chuté de 60 %. Les suspicions d'écoblanchiment infléchissent de plus en plus la demande des investisseurs. Des mesures doivent être prises afin d'éviter autant que possible que les stratégies d'investissement durable subissent un revers plus important. Le monde a besoin d'un secteur de la finance durable qui soit solide et fiable, et tout doit être fait en ce sens avant qu'il ne soit trop tard.

Notre action doit être mûrement réfléchie. Les décideurs doivent être attentifs aux retombées que les normes internationales de publication d'informations sur la durabilité peuvent avoir, en particulier sur les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement. Ces entreprises, qui sont essentielles à une croissance inclusive et à la création d'emplois, sont celles qui ont le plus besoin des financements durables. Or, elles peinent parfois à respecter leurs obligations de publication d'informations, qui sont de plus en plus grandes et qui risquent d'entraver leur accès aux marchés et de compromettre leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Afin que les investissements soient non seulement durables, mais aussi inclusifs, il sera donc primordial de trouver comment accroître la transparence sans créer de charges indues pour les entreprises.

Devant la complexité de la situation, le *World Investment Report* souligne l'importance de la facilitation de l'investissement et de l'administration numérique en tant que moyens d'attirer et de retenir les investissements. Par la simplification des procédures, l'amélioration de la transparence et l'utilisation d'outils numériques, tels que les guichets uniques en ligne, nous pouvons créer des conditions plus favorables à l'investissement, en particulier dans les pays en développement. La dématérialisation n'est pas qu'un moyen technique de faciliter les affaires et les investissements, elle est un premier pas dans le développement de l'administration numérique, lequel permettra de corriger les problèmes de gouvernance et les faiblesses institutionnelles qui souvent freinent l'investissement et empêchent de progresser sur la voie du développement durable.

La facilitation de l'investissement ne permettra pas de lever tous les obstacles à l'investissement au niveau mondial. Elle est toutefois indispensable s'il s'agit de créer des conditions propices à des investissements durables. Dans le *World Investment Report*, la CNUCED met en évidence une multiplication des outils numériques de facilitation de l'investissement, et montre sa volonté de faire des recommandations concrètes et applicables, même dans les périodes les plus difficiles.

Face aux difficiles enjeux du XXI^e siècle, le *World Investment Report* nous rappelle que l'investissement n'est pas simplement une affaire de flux de capitaux ; il est aussi affaire de potentiel humain, de gestion de l'environnement et de quête constante d'un monde plus équitable et plus durable. Gardons cela à l'esprit et agissons avec une détermination renouvelée, en sachant que nos choix d'aujourd'hui définiront le monde que nous laisserons aux générations de demain.



Rebeca Grynspan

Secrétaire générale de la CNUCED





Table des matières

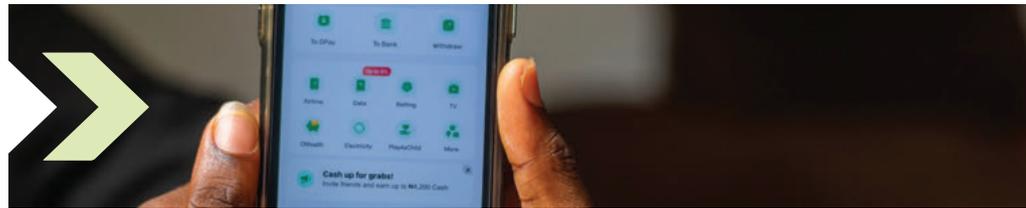
Préface iii

Avant-propos iv

Évolution des investissements internationaux 2



Évolution des politiques d'investissement 6



Évolution de la finance durable 9



Facilitation de l'investissement et administration numérique . . 12



Annexe — Flux d'IED 16

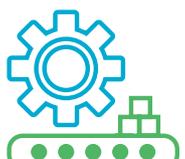




© 2023 Koto Amatsukami/Shutterstock.

Évolution des investissements internationaux

 **-10%**
Recul
 des flux
 mondiaux
 d'IED


 Un contrepoint
 positif : les
 investissements
 dans le secteur
 manufacturier

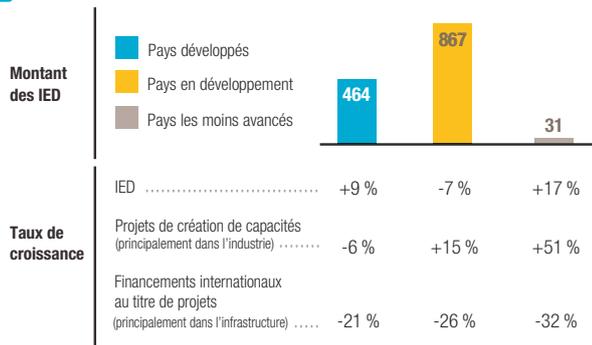
En 2023, les investissements étrangers directs (IED) n'ont diminué que légèrement (-2 %) et se sont établis à 1 300 milliards de dollars au niveau mondial. Cependant, si l'on ne tient pas compte des flux financiers très variables qui ont transité par un petit nombre de pays européens, les flux mondiaux d'IED ont été inférieurs de plus de 10 % à ceux de 2022.

En 2024, le contexte mondial reste difficile pour les investissements internationaux. Les prévisions de fléchissement de la croissance, la fracturation des économies, les tensions commerciales et géopolitiques, les politiques industrielles et la diversification des chaînes d'approvisionnement redéfinissent les courants d'investissement, ce qui incite certaines entreprises multinationales à la prudence lorsqu'elles cherchent à étendre leurs activités à l'étranger. Néanmoins, les bénéfices des multinationales restent élevés, les conditions de financement s'assouplissent et des projets de création de capacités ont été annoncés en plus grand nombre en 2023. Tous ces éléments auront des effets positifs sur les IED. Une croissance modeste sur l'ensemble de l'année semble possible.

En 2023, les montants des fusions-acquisitions internationales et des financements internationaux au titre de projets ont été particulièrement faibles. Les fusions-acquisitions, qui influent surtout sur les IED dans les pays développés, ont reculé de 46 % en valeur. Quant aux financements de projets, qui jouent un rôle important dans les investissements d'infrastructure, ils ont diminué de 26 %. Le durcissement des conditions de financement, la frilosité des investisseurs, l'instabilité des marchés financiers et – dans le cas des fusions-acquisitions – le renforcement des contrôles réglementaires sont les principales causes de ces baisses.



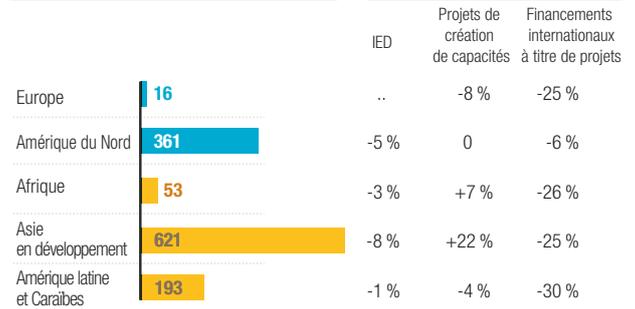
Groupes de pays selon leur revenu



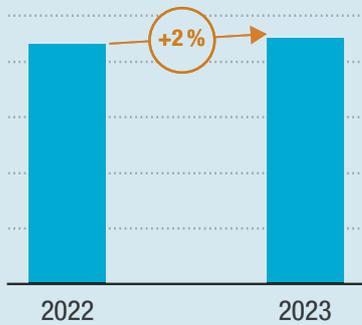
Régions

Montant des IED (en milliards de dollars)

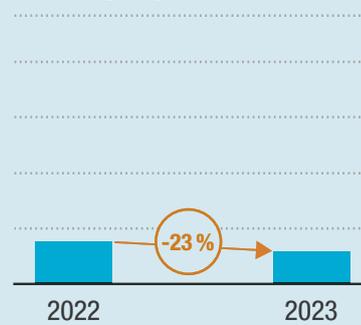
Taux de croissance



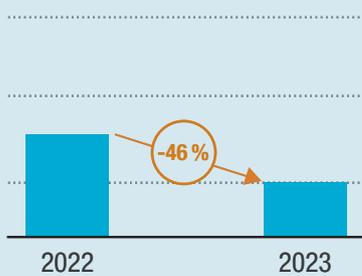
Projets de création de capacités (nombre)



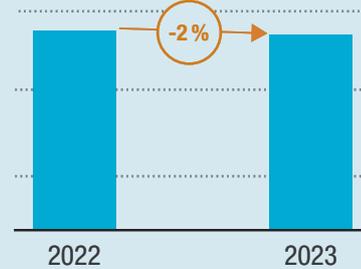
Financements internationaux au titre de projets (nombre)



Fusions-acquisitions internationales (valeur)



IED (montant)



Secteurs (nombre de projets)



Secteurs liés aux ODD (nombre de projets dans les pays en développement)



Les annonces de projets de création de capacités ont apporté un contrepoint positif. Ces projets ont vu leur nombre augmenter de 2 % et concernent essentiellement le secteur manufacturier, dans lequel ils étaient de moins en moins nombreux depuis une décennie. En outre, ils sont concentrés dans les pays en développement, dans lesquels leur nombre a augmenté de 15 %. Dans les pays développés, le nombre d'annonces de nouveaux projets a reculé de 6 %.

Dans les pays développés, les transactions financières effectuées par des multinationales, en réaction notamment à l'adoption de lois visant à soumettre les plus grandes d'entre elles à un impôt minimal, ont eu un impact notable en 2023. En Europe, les entrées d'IED, qui étaient négatives et représentaient -106 milliards de dollars en 2022, ont bondi à 16 milliards de dollars, sous l'effet de l'instabilité des flux dans les pays de transit. Cependant, les flux d'IED à destination de l'Europe, exclusion faite des pays de transit, ont reculé de 14 %. Un recul peut également être observé dans les autres pays développés. Les entrées d'IED ont diminué de 5 % en Amérique du Nord et baissé plus sensiblement dans d'autres régions.

Dans les pays en développement, on constate une chute de 7 % des entrées d'IED, à 867 milliards de dollars, principalement à cause d'une baisse de 8 % des IED à destination de l'Asie en développement. En Afrique, la baisse a été de 3 % et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, de 1 %. Le nombre d'opérations internationales de financement de projets a été réduit de 25 %. Plus d'un millier de nouveaux projets de création de capacités ont été annoncés, mais ces projets sont très concentrés géographiquement et concernent surtout l'Asie du Sud-Est (près de 50 %) et l'Asie occidentale (25 %). Le nombre de projets a augmenté légèrement en Afrique, mais a diminué dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

- En Afrique, les entrées d'IED ont diminué de 3 %, à 53 milliards de dollars, en 2023. Les projets de création de capacités annoncés comprenaient plusieurs projets de grande ampleur, dont le plus grand de tous à l'échelle mondiale, à savoir un projet de production d'hydrogène vert en Mauritanie. Les financements internationaux au titre de projets ont reculé de 25 % en nombre de projets et de 50 % en valeur, ce qui pèse sur les perspectives d'investissement dans l'infrastructure.
- En Asie en développement, les entrées d'IED ont diminué de 8 %, à 621 milliards de dollars. Même la Chine, deuxième bénéficiaire d'IED au monde, a été touchée par cette baisse. Les entrées d'IED ont diminué sensiblement en Inde et en Asie occidentale et centrale. Elles se sont maintenues uniquement en Asie du Sud-Est. En Asie, les investissements industriels restent dynamiques, comme le montrent les annonces de projets de création de capacités, mais la baisse mondiale des financements internationaux au titre de projets n'a pas non plus épargné la région.
- Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les entrées d'IED ont diminué de 1 %, à 193 milliards de dollars. Les opérations internationales de financement de projets et les annonces de projets de création de capacités ont vu leur nombre diminuer. Cependant, les projets annoncés sont d'une valeur plus élevée, car ils incluent des projets de grande ampleur dans les secteurs des produits de base, des minéraux critiques, des énergies renouvelables, de l'hydrogène vert et de l'ammoniac vert.



- Dans les pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les entrées d'IED ont augmenté. Dans les pays les moins avancés, elles ont atteint 31 milliards de dollars et représenté 2,4 % des flux mondiaux d'IED. Dans les pays en développement sans littoral et dans les petits États insulaires en développement, une hausse des IED a aussi été observée. Dans chacun de ces trois groupes, les IED restent concentrés dans un petit nombre de pays. Les financements internationaux au titre de projets sont relativement plus importants dans les pays les plus pauvres, qui sont donc plus durement touchés par la baisse mondiale de cette forme d'investissement.

Dans l'industrie, les investissements sont en baisse dans les secteurs de l'infrastructure et de l'économie numérique, mais en nette progression dans les secteurs des activités manufacturières et des minéraux critiques, tous deux tributaires des chaînes de valeur mondiales. La faiblesse des financements internationaux au titre de projets a tiré vers le bas les investissements dans le secteur de l'infrastructure, tandis que le secteur de l'économie numérique a poursuivi sa phase descendante, entamée en 2022, après une période de forte expansion. Les secteurs de l'automobile, de l'électronique et des machines ont connu une croissance robuste, sous l'effet des pressions à la restructuration des chaînes de valeur mondiales. En ce qui concerne l'extraction et la transformation des minéraux critiques, le nombre et la valeur des projets d'investissement ont quasiment doublé.

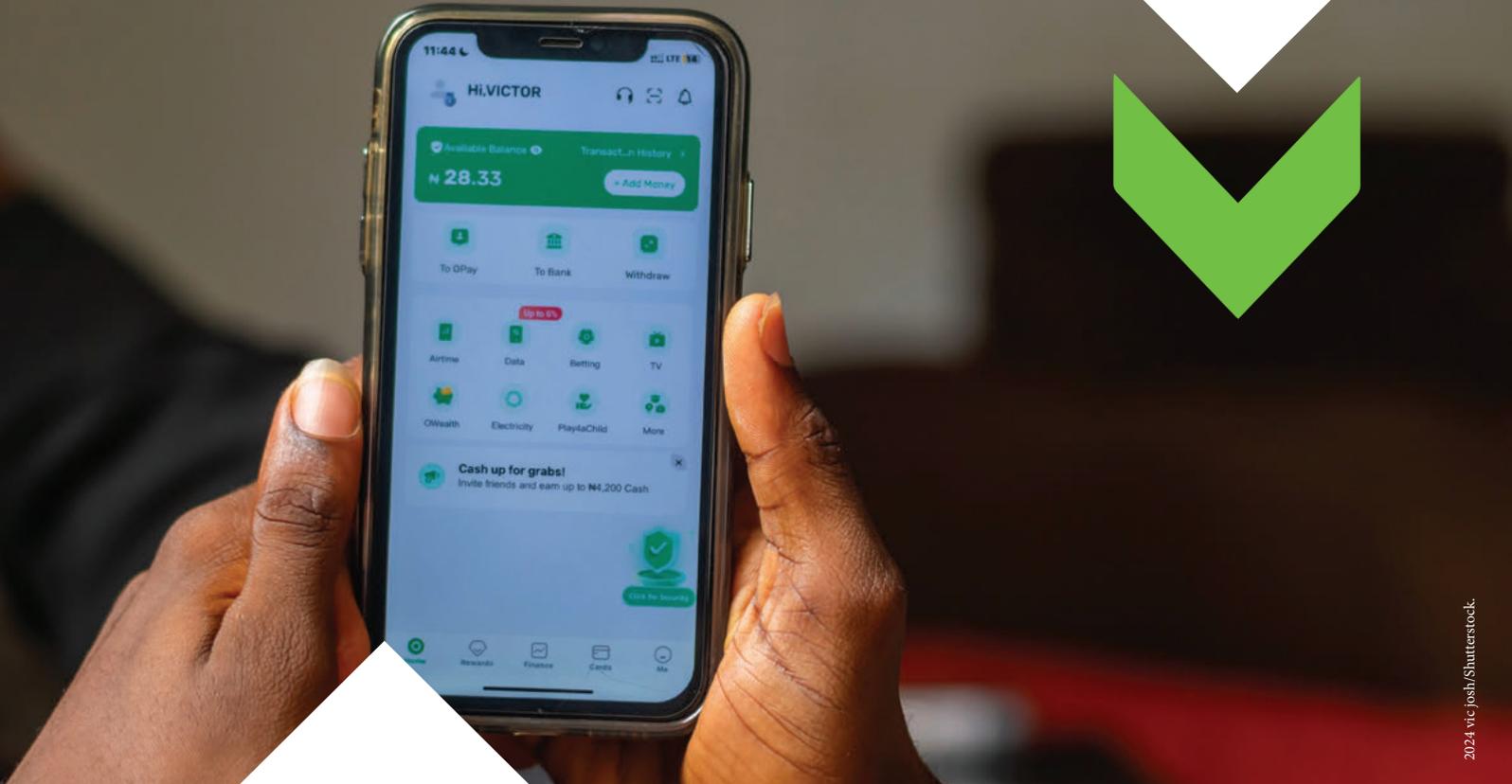
La fracturation de l'économie mondiale influe sur les stratégies d'investissement des multinationales du secteur manufacturier. Si l'on examine le comportement des 100 premières multinationales non financières en matière d'investissement, on constate que, depuis 2019, la distribution géographique des projets manufacturiers, en particulier dans les secteurs stratégiques, a évolué : ces projets sont menés à plus faible distance des principaux marchés nationaux des grandes multinationales, en Europe et aux États-Unis. L'Asie occidentale, l'Afrique du Nord et l'Amérique centrale sont de nouveaux sites stratégiques pour les multinationales du secteur manufacturier.

En 2023, les investissements internationaux dans les secteurs liés aux ODD ont diminué dans les pays en développement. L'augmentation des annonces de projets de création de capacités, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'électricité et des transports, a tiré les chiffres vers le haut. Les montants investis dans les secteurs liés aux ODD dans les pays en développement ont chuté, en raison du fléchissement des financements internationaux notamment destinés aux projets d'infrastructure de grande ampleur. Dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'eau et de l'assainissement, les projets ont été moins nombreux qu'en 2015, année de l'adoption des ODD. En outre, les investissements dans les secteurs liés aux ODD ne sont pas répartis équitablement. En valeur relative, l'Afrique et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont capté moins d'investissements liés aux ODD que d'investissements tous projets confondus. Seule l'Asie en développement attire une part des investissements liés aux ODD supérieure à la moyenne

2x plus
d'IED
dans le secteur
des minéraux
critiques

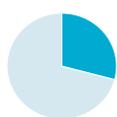
Le recul
des financements
au titre
de projets
affecte
les investissements
dans les secteurs
liés aux ODD





Évolution des politiques d'investissement

Le nombre des nouvelles mesures relatives à l'investissement a diminué de 25 % entre 2022 et 2023, mais se maintient dans la moyenne quinquennale. La plupart de ces mesures (72 %) était en faveur des investisseurs. La répartition globale entre mesures favorables à l'investissement (libéralisation, promotion, facilitation) et mesures moins favorables à l'investissement (restrictions d'accès et d'activité) est restée la même.



30%

des mesures concernent la facilitation de l'investissement

Les pays en développement cherchent principalement à promouvoir et à faciliter l'investissement, tandis que les pays développés s'orientent vers des mesures plus restrictives. Dans les pays en développement, 86 % des mesures étaient favorables aux investisseurs. Dans les pays développés, 57 % des mesures étaient moins favorables aux investisseurs. Il s'agissait surtout de restrictions pour des raisons de sécurité nationale.

Les mesures de facilitation de l'investissement et les incitations à l'investissement étaient les principaux types de mesures favorables aux investisseurs, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. Les mesures de facilitation ont représenté près de 40 % des mesures favorables à l'investissement et 30 % de l'ensemble des mesures adoptées – un record ! Quant aux incitations, elles ciblaient d'abord les secteurs des services et des énergies renouvelables en 2023.

Les investissements étrangers dans des secteurs critiques ont encore fait l'objet d'une vigilance accrue en 2023. L'adoption ou l'extension de mécanismes de filtrage des IED ont constitué près de la moitié des mesures moins favorables aux investisseurs. Quatre nouveaux pays se sont dotés de tels mécanismes en 2023, et plusieurs autres devraient les imiter en 2024. Les pays qui filtrent les IED représentent maintenant plus de 50 % des flux mondiaux d'IED et 75 % des stocks d'IED.



Les pays en développement continuent de s'employer avant tout à attirer les investissements

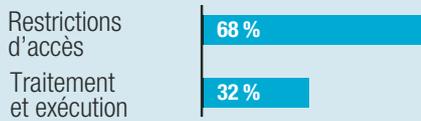
Par des mesures plus favorables aux investisseurs



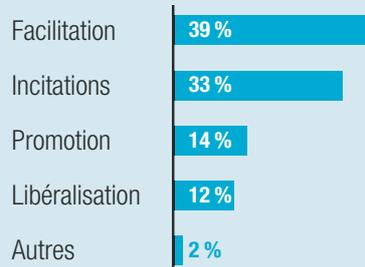
137
mesures
nationales

Principales tendances : les mesures de facilitation et les mesures de restriction d'accès sont en hausse

Mesures moins favorables par type



Mesures plus favorables par type

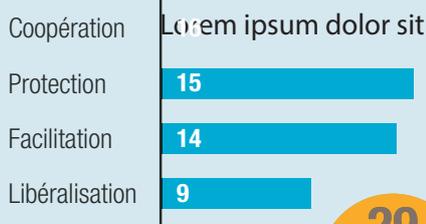


Pays dotés de mécanismes de filtrage des IED



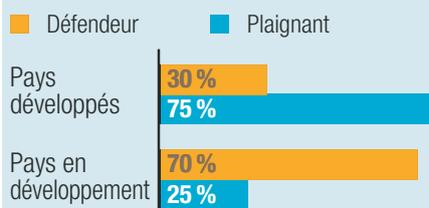
Les accords conclus en 2023 soulèvent des questions nouvelles sur la gestion des investissements, alors que les accords « ancienne génération » perdurent, ce qui fait naître le risque de différends entre investisseurs et États

Engagements pris dans des accords internationaux d'investissement en 2023



29
accords
internationaux
d'investissement
signés

Parties à des affaires en 2023



60
nouveaux différends
entre investisseurs
et États

Principaux secteurs visés par des affaires en 2023



Les accords « ancienne génération » s'appliquent à la moitié du stock mondial d'IED et concernent surtout les pays en développement

Stock mondial d'IED régi par des accords internationaux d'investissement



Stock d'IED régi par des accords internationaux d'investissement « ancienne génération »



En 2023, 29 nouveaux accords internationaux d'investissement ont été conclus par des pays et des régions. Les accords bilatéraux traditionnels représentaient moins de la moitié des nouveaux accords, dont la plupart étaient des accords économiques de large portée contenant des dispositions relatives à l'investissement.

La réforme des accords internationaux d'investissement se poursuit. D'une manière générale, les nouveaux accords comprennent des clauses destinées à préserver le droit de réglementer et portent sur un ensemble de plus en plus étendu de questions, dont celle de la facilitation de l'investissement. L'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement, dont la version définitive a été établie récemment par les Membres participants de l'Organisation mondiale du commerce, pourrait renforcer cette tendance.

La réforme des accords internationaux d'investissement « ancienne génération » reste lente. Environ la moitié du stock mondial d'IED est encore régie par des accords internationaux d'investissement qui n'ont pas été modifiés, ce qui accroît le risque de différends entre investisseurs et États. La part du stock d'IED régi par des accords internationaux d'investissement « ancienne génération » est d'environ deux tiers dans les pays en développement et de près de trois quarts dans les pays les moins avancés. Aujourd'hui, seulement 16 % du stock mondial d'IED sont régis par des accords internationaux d'investissement « nouvelle génération ». Jusqu'à présent, les efforts de réforme ne sont guère parvenus à atténuer le risque de différends entre investisseurs et États, surtout dans les pays les plus pauvres.

En 2023, on dénombrait 1 332 différends entre investisseurs et États et 60 nouvelles procédures d'arbitrage. Environ 70 % des nouvelles affaires mettaient en cause des pays en développement, dont trois des pays les moins avancés. Plus de la moitié des requêtes avaient été introduites par des investisseurs internationaux dans les secteurs de la construction, des activités manufacturières et des activités extractives.

La CNUCED continue de jouer un rôle déterminant dans la réforme des accords internationaux d'investissement. Lors de son forum mondial sur l'investissement, elle a lancé une plateforme multipartite pour la réforme des accords internationaux d'investissement afin d'ouvrir la voie à un régime d'investissement centré sur le développement durable.

Réforme des
accords internationaux
d'investissement:
➔ 16 % du
stock d'IED
régis par des accords
« nouvelle génération »





Évolution de la finance durable

Le marché de la finance durable poursuit sa croissance, mais il y a des signes manifestes d'un ralentissement. En 2023, la valeur des produits d'investissement durable, qui englobent des obligations et des fonds, a progressé de 20 % et dépassé 7 000 milliards de dollars. Cependant, cette progression est surtout vraie en émissions cumulées et s'explique principalement par la hausse des valorisations, car certains segments du marché sont à la peine.

La croissance des obligations durables a été marginale. Les émissions ont augmenté de 3 %, à 872 milliards de dollars, ce qui a établi l'encours du marché à plus de 4 000 milliards de dollars. Cette augmentation est essentiellement celle des obligations vertes, les émissions dans les autres segments du marché, en particulier celui des obligations à visée sociale, ayant diminué.

Les fonds durables ont subi de puissants vents contraires. Entre 2022 et 2023, les fonds durables se sont faits plus nombreux et la valeur de leurs actifs a continué de progresser, mais les entrées nettes de capitaux ont été ramenées de 161 milliards de dollars à 63 milliards de dollars. En ce qui concerne les principaux marchés, on constate qu'en Europe, les fonds durables ont perdu de leur dynamisme et qu'aux États-Unis, ils ont subi des sorties nettes de capitaux supérieures à celles du marché des fonds dans son ensemble.

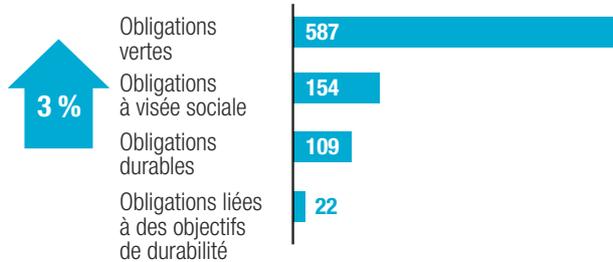
L'écoblanchiment est le principal obstacle à l'expansion du marché des fonds durables. Les fonds verts ont une exposition nette moyenne aux actifs « bons pour le climat » (c'est-à-dire aux actifs sobres en carbone par opposition aux combustibles fossiles) qui avoisine seulement 20 % et sont moins de 5 % à être exempts d'actifs pétroliers ou gaziers. En conséquence, la lutte contre l'écoblanchiment réclame un supplément d'efforts au niveau systémique, notamment l'établissement de normes de produit clairement définies, le renforcement des obligations de publication d'informations sur la durabilité, la réalisation de contrôles par des organismes externes et des évaluations par des tiers.



Le marché de la finance durable poursuit sa croissance, mais des signes de ralentissement perdurent

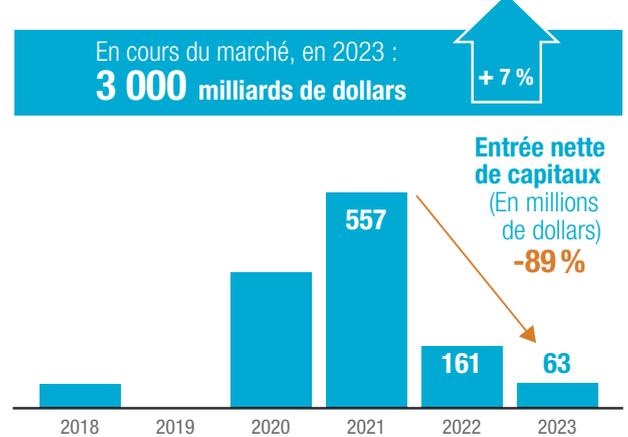
Marché des obligations durables

Valeur des émissions mondiales en 2023 : **872 milliards de dollars**

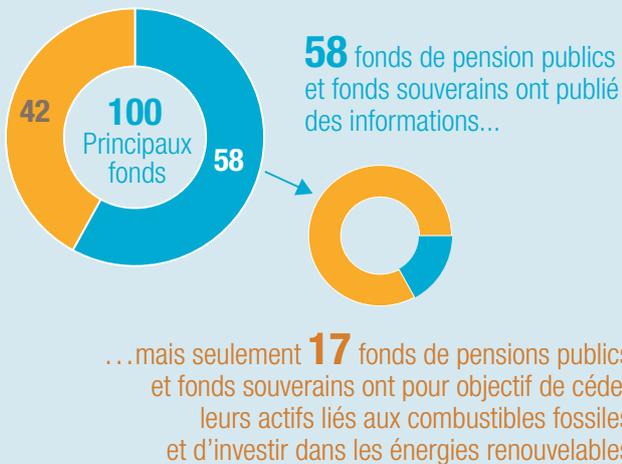


Valeur des émissions cumulées depuis 2018 : **4 000 milliards de dollars**

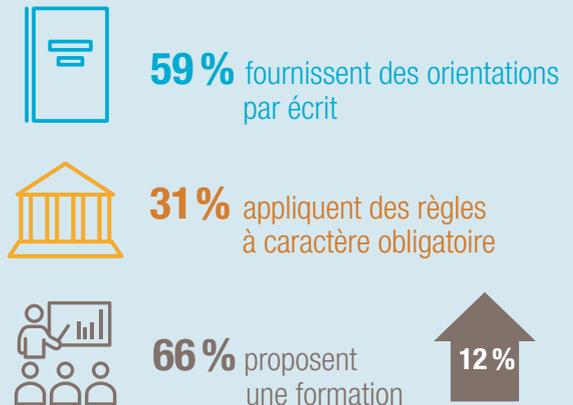
Marché des fonds durables



En 2023, les investisseurs institutionnels ont été plus nombreux à publier des informations sur leur contribution au développement durable



Les places boursières contribuent à une plus large publication d'informations sur la durabilité

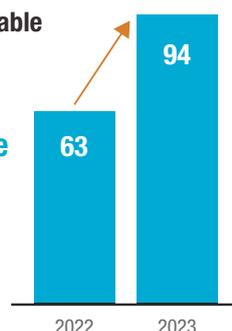


Les dispositions réglementaires et les normes se multiplient ; l'éco-blanchiment reste un problème

Réglementation de la finance durable

Hausse de **50 % des mesures relatives à la finance durable** en 2023

Pays en développement : 60 % de nouvelles mesures



Publication d'informations sur la durabilité



17 pays ont adopté les nouvelles normes établies par le **Conseil international des normes de durabilité**



Éco-blanchiment : les actifs « bons pour le climat » ne représentent que **20 %** des portefeuilles des « fonds verts »

En matière de publication d'informations sur la durabilité, les investisseurs institutionnels ont fait des progrès, mais la situation pourrait être bien meilleure. En 2023, 58 des 100 principaux fonds de pension publics et fonds souverains suivis par la CNUCED ont publié des informations sur leur contribution au développement durable ; ils étaient 55 en 2022. Seulement un quart des fonds qui ont publié des informations sur la durabilité les avaient fait vérifier par des tiers.

Les investisseurs institutionnels ne revoient pas assez rapidement la composition de leurs portefeuilles. La plupart des fonds qui publient des informations ont défini des stratégies de lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, seulement un fonds sur trois s'est fixé pour objectif de céder leurs actifs liés aux combustibles fossiles et d'investir dans les énergies renouvelables.

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, de plus en plus de politiques relatives à la finance durable sont élaborées. En 2023, le nombre de nouvelles mesures prises dans ce domaine par 35 pays soumis au suivi de la CNUCED et incluant les plus grands marchés financiers mondiaux a été de 94, contre 63 en 2022. Les mesures en question consistaient principalement en des règles relatives à la publication d'informations, de nouvelles stratégies, orientations et lignes directrices nationales, et des exigences applicables au secteur (financier) et au produit.

Les pays en développement élaborent de plus en plus de politiques relatives à la finance durable. Ils ont été à l'origine de 60 % environ des nouvelles mesures adoptées en 2023. Ces mesures ont surtout été le fait des plus grands des pays en développement ou des centres financiers. Collectivement, les pays en développement ne tirent toujours pas pleinement parti de la finance durable et les investissements durables qu'ils reçoivent restent faibles.

Les normes internationales auront des retombées considérables. Les nouvelles normes de publication d'informations, élaborées par le Conseil international des normes de durabilité et l'Union européenne, ne s'appliqueront pas uniquement aux entreprises situées dans les grands centres financiers pour lesquelles elles ont été pensées initialement. Elles s'appliqueront aussi aux entreprises des pays en développement qui font partie de la chaîne d'approvisionnement de ces entreprises, lesquelles seront amenées à respecter des normes de durabilité plus rigoureuses pour ne pas risquer de compromettre leur accès aux marchés.

Il faut enrayer le mouvement de résistance aux stratégies d'investissement durable sur les marchés financiers, et, plus largement, l'opposition aux obligations de durabilité et de publication d'informations. Aux États-Unis, 17 États ont adopté des lois qui interdisent aux gestionnaires de fonds de tenir compte de questions d'environnement, de société et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement ou qui interdisent aux pouvoirs publics de conclure des contrats avec des gestionnaires de fonds qui excluent certains secteurs, comme celui des combustibles fossiles, de leurs portefeuilles. La publication d'informations sur la durabilité, en raison de sa complexité, et les coûts de mise en conformité qui l'accompagnent sont de plus en plus une source de préoccupation pour les entreprises du monde entier.

58 des
100 principaux
fonds de pension
publics et fonds
souverains
publient des informations
sur la
durabilité 





Facilitation de l'investissement et administration numérique



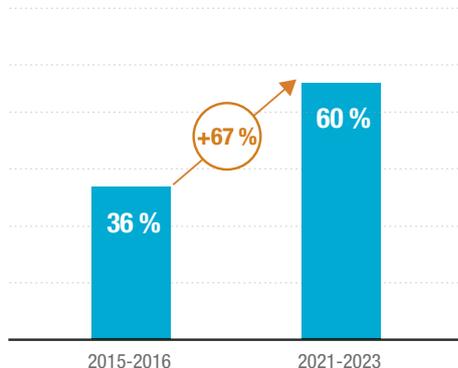
La facilitation de l'investissement est devenue un objectif majeur pour les concepteurs de politiques d'investissement du monde entier. Depuis que la CNUCED a publié son Plan d'action mondial pour la facilitation de l'investissement (Global Action Menu on Investment Facilitation), en 2016, un accord international sur la facilitation de l'investissement pour le développement a été négocié, la facilitation est devenue une question incontournable dans les accords bilatéraux et régionaux d'investissement, et les mesures visant à la rendre effective se sont multipliées au niveau national.

Dans les pays en développement, la facilitation des affaires et des investissements est devenue essentielle à la fois pour l'expansion du secteur privé et pour la captation d'IED. Lorsqu'il est plus facile de s'établir et d'exercer une activité, cela non seulement attire les investisseurs étrangers, mais aussi améliore l'environnement économique des entreprises locales, ce qui contribue à la croissance des petites et moyennes entreprises et des microentreprises et à leur intégration dans le secteur formel.

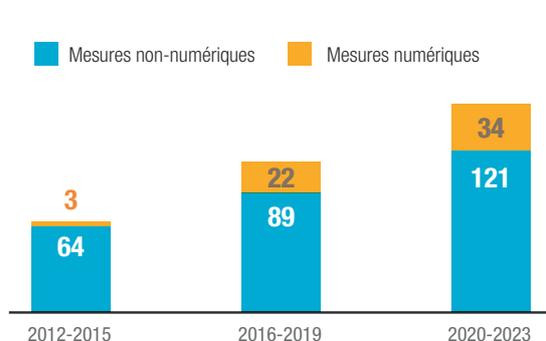


En matière de facilitation, les mesures consistent principalement en la fourniture d'informations, l'adoption de dispositions réglementaires transparentes et la rationalisation des procédures administratives. Toutes ces mesures ayant trait à l'information et aux procédures, le recours à des moyens numériques sera déterminant pour leur application effective.

Un plus grand nombre d'accords d'investissement encourageant le passage au numérique



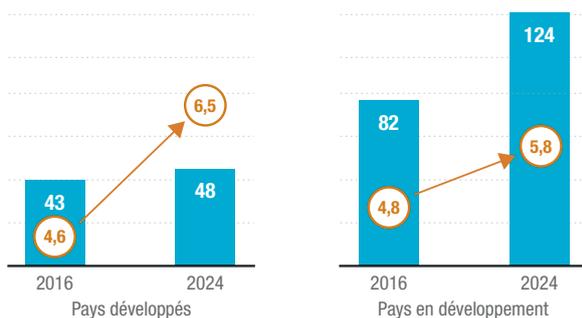
La facilitation de l'investissement passe de plus en plus par des mesures numériques



Les portails de facilitation de l'investissement sont de plus en plus nombreux et d'une meilleure qualité

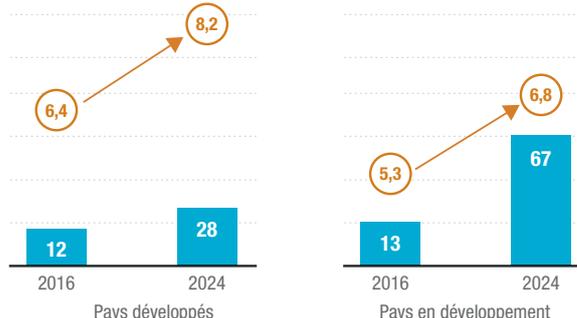
Portails d'information

■ Nombre ○ Qualité (1-10)

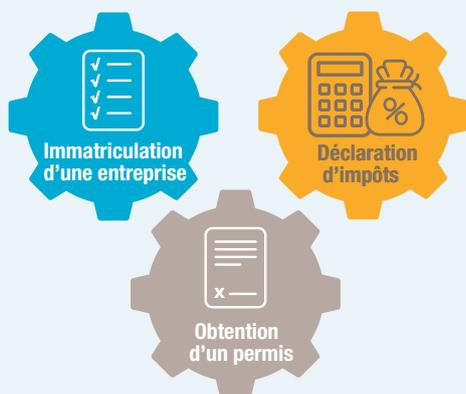


Guichet unique

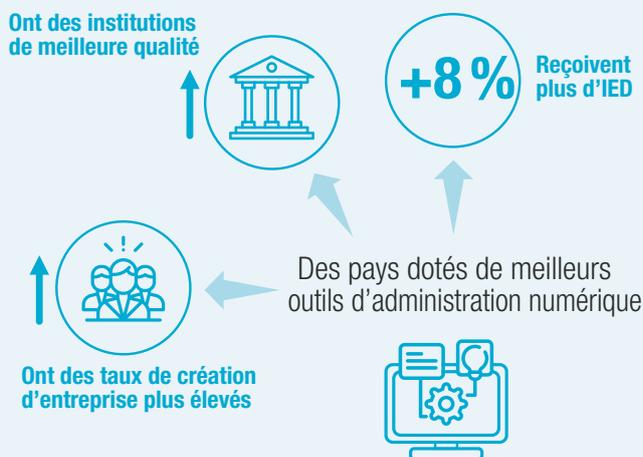
■ Nombre ○ Qualité (1-10)



Les trois services en ligne les plus courants



Le passage au numérique présente de multiples avantages



La facilitation des affaires et des investissements est à l'origine d'une série de projets d'administration numérique, qui concernent notamment des portails d'information et des guichets uniques en ligne. Actuellement, ces projets représentent une part importante des mesures nationales d'investissement suivies par la CNUCED. En outre, les accords internationaux d'investissement « nouvelle génération » invitent de plus en plus à la dématérialisation pour l'application de leurs dispositions.

Les outils numériques de facilitation ont vu leur nombre augmenter sensiblement ces dernières années et leur qualité s'améliorer. Il ressort des données de la CNUCED que, depuis 2016, le nombre des portails nationaux d'information pour l'immatriculation des entreprises et l'enregistrement des investisseurs a bondi de 82 à 124 dans les pays en développement, et est passé de 43 à 48 dans les pays développés. Au cours de la même période, le nombre des guichets uniques en ligne, qui permettent d'effectuer diverses procédures en ligne, a bondi de 13 à 67 dans les pays en développement, et est passé de 12 à 28 dans les pays développés. En outre, les portails sont de meilleure qualité. Dans des pays parmi les moins avancés, certains de ces portails rivalisent même avec ceux de pays développés, ce qui montre que des sauts technologiques sont possibles.

Des problèmes demeurent lorsqu'il s'agit de construire, d'entretenir et d'optimiser des plateformes numériques. Malgré des progrès, on constate encore la communication d'informations obsolètes, la fermeture de portails ou l'existence de « guichets uniques » qui n'en ont que le nom ou l'apparence. Il est essentiel, pour qu'elles soient efficaces à long terme, que les plateformes numériques de facilitation soient mises à jour régulièrement, que la responsabilité de leur gestion soit clairement établie et que des ressources suffisantes leur soient consacrées. Il est important que les pays en développement reçoivent un appui technique. Dans les pays les moins avancés, les portails les mieux notés ont souvent été créés grâce à l'aide au développement.

Les outils d'administration numérique peuvent aider à attirer les IED. Si l'on consulte l'outil d'évaluation des procédures d'immatriculation des entreprises dans le monde, qui a été élaboré par la CNUCED, on constate qu'en moyenne, pour chaque point gagné au titre de la qualité de leurs portails numériques de facilitation des affaires et des investissements, les pays en développement voient leurs entrées d'IED augmenter de 8 % environ. Cet effet n'est toutefois pas automatique ; il dépend de l'amélioration du climat d'investissement de façon plus large.

La facilitation des affaires et des investissements par des moyens numériques est un facteur de régularisation des entreprises et d'inclusion. Dans les pays dotés de guichets uniques en ligne, le nombre d'immatriculations de petites entreprises augmente considérablement. Beaucoup d'entreprises sont créées par des femmes, des jeunes et des personnes vivant hors des grands centres urbains, ce qui montre que les plateformes améliorent l'accès aux services, même dans les pays où les inégalités numériques sont grandes.

Les pouvoirs publics devraient inscrire la facilitation numérique de l'investissement dans une démarche globale et éviter de faire des procédures d'investissement des processus distincts. Le regroupement progressif, sous forme numérique, de toutes les procédures obligatoires qui interviennent dans la création d'une entreprise (immatriculation, déclaration de l'activité auprès des services fiscaux et des caisses de sécurité sociale, obtention du permis d'exploitation) permet des économies d'échelle et de gamme et profite à toutes les entreprises, nationales et étrangères, petites et grandes.



La facilitation des affaires et des investissements peut ouvrir la voie au développement de l'administration numérique. L'architecture des outils d'administration numérique étant fondamentalement la même pour de nombreux types de services, les plateformes pourront voir leur champ d'application progressivement étendu au-delà des procédures basiques que requièrent l'entrée d'investisseurs ou la création d'une entreprise. De fait, d'autres procédures administratives interviennent dans les activités des entreprises. Elles peuvent être propres à un secteur ou concerner des domaines aussi variés que l'environnement, la sécurité, les conditions de travail ou des questions sociales.

La facilitation des affaires et des investissements est un moyen de développer l'administration numérique selon une approche ascendante. Autrement dit, on dématérialisera d'abord les services les plus importants pour les entreprises – qui sont généralement les premiers services publics à devenir numériques – puis les procédures connexes. Pour commencer, le passage au numérique pourra ne concerner qu'une seule entité publique ou un petit nombre d'entités publiques. Cette dématérialisation selon une approche ascendante n'implique pas nécessairement de modifier sensiblement la loi et elle a un coût relativement peu élevé. Pour les utilisateurs, elle présente un avantage immédiat ; pour les administrations publiques, elle est une source potentielle de revenu.

Cette dématérialisation selon une approche ascendante est un complément précieux pour les pays en développement. En règle générale, lorsqu'il est question de développer l'administration numérique, la préférence est donnée à une approche descendante, fondée sur une stratégie nationale et mise en œuvre par une entité spécifique. Si elle s'impose pour que la législation requise soit adoptée, que le soutien budgétaire nécessaire soit obtenu et que les parties prenantes soient mobilisées, cette approche descendante peut être à l'origine de programmes longs et complexes, souvent trop coûteux à appliquer pour les pays en développement. Les guichets uniques en ligne à l'intention des entreprises et des investisseurs sont un moyen de créer de la valeur ajoutée rapidement et à peu de frais. Par la suite, leur offre de services pourra être élargie et leur couverture institutionnelle, étendue.

Le développement de l'administration numérique est le complément naturel de la politique d'investissement. La publication d'informations en ligne et la rationalisation des processus ne peuvent pas, à elles seules, faire évoluer radicalement les perspectives d'entrées d'investissement ainsi que de nombreux pays en développement en ont besoin. Dans les enquêtes menées auprès d'eux, les investisseurs et les organismes de promotion de l'investissement mentionnent systématiquement la mauvaise qualité de la gouvernance et la défaillance des institutions parmi les principaux obstacles à l'investissement étranger. L'administration numérique, en renforçant la transparence, en améliorant l'efficacité et en limitant la corruption, contribue à lever ces obstacles et à mettre les investissements au service des objectifs de développement durable.

Les outils numériques de facilitation des affaires et des investissements que la CNUCED propose sur sa plateforme d'administration numérique sont opérationnels dans plus de 60 pays. La CNUCED continuera de soutenir les pays en développement et, en collaboration avec d'autres organisations internationales, de chercher comment tirer le meilleur parti de l'administration numérique pour promouvoir les investissements en faveur d'un avenir durable et inclusif.

La dématérialisation des services publics est un moyen de s'attaquer à certaines causes profondes de la faiblesse des investissements dans le développement durable





Annexe Flux d'IED

(En milliards de dollars)

Région	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Monde	1 622	1 356	1 332	1 882	1 575	1 551
Économies développées	732	426	464	1 376	1 023	1 059
Europe	179	-106	16	706	217	328
Union européenne	267	-85	59	620	170	183
Reste de l'Europe	-88	-21	-42	86	47	145
Amérique du Nord	450	379	361	383	449	494
Autres économies développées	103	154	87	287	357	238
Économies en développement	890	930	867	506	552	491
Afrique	82	54	53	5	9	0,1
Asie	667	678	621	458	471	440
Asie centrale	7	10	7	2	-2	1
Asie de l'Est	334	315	286	290	286	279
Asie du Sud	53	58	36	18	16	14
Asie du Sud-Est	208	223	226	91	83	89
Asie occidentale	64	72	65	58	87	59
Amérique latine et Caraïbes	140	196	193	41	69	50
Océanie	1,3	1,4	0,5	1,8	2,6	0,7
Pays les moins avancés	29	27	31	-0,4	1,4	1,2
Pays en développement sans littoral	20	24	24	2,0	-1,8	3,5
Petits États insulaires en développement	6	7	8	1,1	1,7	1,8
Pour mémoire : pourcentage des flux mondiaux d'IED						
Économies développées	45,1	31,4	34,9	73,1	65,0	68,3
Europe	11,0	-7,8	1,2	37,5	13,8	21,1
Union européenne	16,4	-6,3	4,4	32,9	10,8	11,8
Reste de l'Europe	-5,4	-1,6	-3,2	4,6	3,0	9,4
Amérique du Nord	27,7	27,9	27,1	20,4	28,5	31,9
Autres pays développés	6,4	11,3	6,5	15,2	22,7	15,3
Économies en développement	54,9	68,6	65,1	26,9	35,0	31,7
Afrique	5,1	4,0	4,0	0,3	0,6	0,004
Asie	41,1	50,0	46,6	24,3	29,9	28,4
Asie centrale	0,4	0,8	0,6	0,1	-0,1	0,1
Asie de l'Est	20,6	23,2	21,5	15,4	18,2	18,0
Asie du Sud	3,2	4,2	2,7	0,9	1,0	0,9
Asie du Sud-Est	12,9	16,4	17,0	4,8	5,3	5,7
Asie occidentale	4,0	5,3	4,9	3,1	5,5	3,8
Amérique latine et Caraïbes	8,6	14,4	14,5	2,2	4,4	3,2
Océanie	0,1	0,1	0,03	0,1	0,2	0,05
Pays les moins avancés	1,8	2,0	2,4	-0,02	0,1	0,1
Pays en développement sans littoral	1,2	1,7	1,8	0,1	-0,1	0,2
Petits États insulaires en développement	0,4	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1

Source : CNUCED, base de données sur les IED et les entreprises multinationales (www.unctad.org/fdistatistics).



